



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 11 juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de DAX, convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 05 juillet 2024
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de publication : 16 juillet 2024
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Guillaume SEGUIER, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Didier ZARZUELO.

POUVOIRS :

M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Aline DUZERT,
 Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU,
 M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
 M. Yves LOUME a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
 M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Amine BENALIA BROUCH.

OBJET : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2023 DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et L. 1413-1,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L. 3131-5,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 08 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que ces rapports annuels d'activité sont, après avis de la Commission consultative des services publics locaux, soumis au conseil municipal,

SUR PROPOSITION DE Mme ERIDIA Martine, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

PREND ACTE des rapports annuels d'activité 2023 communiqués par les délégataires des services publics municipaux (casino et crématorium), conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

**Secrétaire de séance,
Amine BENALIA BROUCH.**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

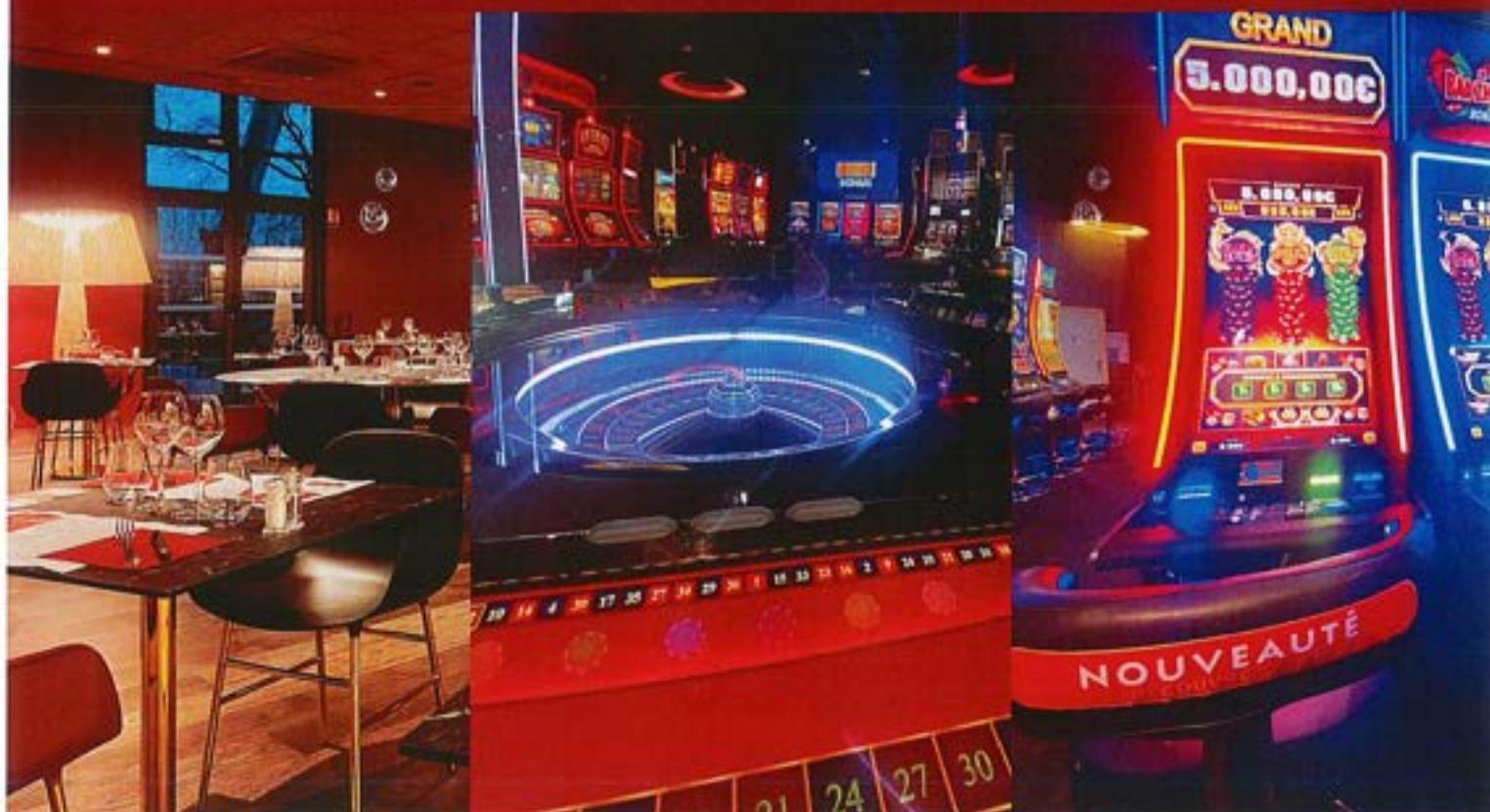
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien DUBOIS', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax**

< La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). >

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

2022 / 2023



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024



Introduction

TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU PRESENT RAPPORT
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR L'EXPLOITATION
PRÉSENTATION DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT

I. Compte rendu financier

I.1 ÉVOLUTION DES CHARGES ET INVESTISSEMENTS
I.2 ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

II. Compte rendu technique

II.1 EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL
II.2 ENTRETIEN ET ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

III- Exécution de la Délégation de Service Public

III.1 ANIMATIONS ET PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE
III.2 QUALITÉ DE SERVICE

IV. Perspectives

Accusé de réception en préfecture
040-21400687-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

INTRODUCTION

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE



- TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU PRÉSENT RAPPORT
- RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR L'EXPLOITATION



Accusé de réception en préfecture
043-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Introduction

Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

ARTICLE DU CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 40 - COMPTES-RENDUS / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la délégation de service public, et notamment des tarifs en vigueur, le délégataire fournit à la collectivité, au plus tard chaque 1er juin, un compte-rendu annuel comprenant un compte-rendu technique, conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des collectivités Territoriales.

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu technique,
- un compte-rendu financier,
- une annexe permettant à la collectivité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public et la qualité du service rendu.

Le compte-rendu technique comprend les indications suivantes :

- les effectifs et qualifications des personnels,
- les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation effectués pendant l'exercice écoulé,
- l'évolution générale de l'état des ouvrages, installations, équipements et matériels et le programme des travaux à effectuer dans l'année en cours.

Le compte-rendu financier retrace la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, présente la totalité des charges et produits, leur évolution par rapport à l'année précédente, ainsi que le compte de résultat et le bilan. Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et au guide comptable des entreprises concessionnaires de service public.

Le rapport tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune des parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation.

Il précise en outre :

- En dépenses : le détail par nature des dépenses d'exploitation relatives au service concédé (personnel, fonctionnement, entretien et réparation), et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur, ainsi que le montant des redevances versées à la collectivité, et les charges d'investissement.
- En recettes : le détail des recettes d'exploitation du service concédé et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur.

La non-production ou la production incomplète des comptes-rendus dans les délais susvisés, pour une raison imputable au délégataire, constitue une faute contractuelle pouvant être sanctionnée dans les conditions définies à l'article 42 ci-après.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES SUR L'EXPLOITATION

La Société d'Expansion Touristique de Dax (S.E.T.D.) exploitant le Casino de Dax est une société par actions simplifiée au capital de 242 162 euros dont le siège social est situé à Dax (40100) au 8 avenue Millières Lacroix, inscrite au RCS de DAX sous le n° 413 464 488.

Depuis le 11 février 2016, la société est détenue par la société SAS C.G.O. dont le siège social est 9 bis rue de la Sellette à CLERMONT FERRAND (63000) et dont le Président est Monsieur ANTOINE AREVIAN.

La société SAS C.G.O. est détenue par les sociétés SAS FAO, SAS AREV FINANCE et SAS JDC, sociétés holding de la famille AREVIAN.

Le traité de concession a été signé le 28 novembre 2017 pour une durée de 15 ans à compter du 17 avril 2018.

Un premier avenant a été signé le 22 mars 2022, prolongeant la durée de la DSP de 3 années supplémentaires.

L'autorisation de jeu a été renouvelée après cet exercice et délivrée le 17 avril 2023, elle expire le 16 avril 2028.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

En images le nouveau Casino

Après trois années de travaux au milieu des années COVID, l'établissement est exploité dans sa version définitive depuis le mois de mars 2023.

- Un hall d'accueil confortable résolument ouvert sur l'extérieur
- Des espaces articulés autour d'un bar central
- Une salle de jeux confortable et des machines dernière génération
- Un espace de restauration accueillant et une terrasse avec vue sur l'Adour



COMPTE RENDU FINANCIER

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

- I.1 ÉVOLUTION DES CHARGES
- I.2 ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Accusé de réception en préfecture
640-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

I. Compte rendu financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice. Tous les produits et charges sont affectés directement à l'exploitation du casino.

- Documents joints -
Copie des tableaux 1 à 6
de la liasse fiscale

Accusé de réception en préfecture
040-21400687-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

I-1 ÉVOLUTION DES CHARGES ET INVESTISSEMENTS

Les prélèvements Etat et Commune représentent une contribution de **3 182 K€ VS 2 800 K€ N-1**.

Avec un effectif moyen de 21 salariés, les frais de personnel sont de **911 K€ VS 812 K€ N-1**.

Les autres charges d'exploitation sont de **1 234 K€ VS 1 091 K€ N-1**.

Les amortissements des investissements et les provisions s'élèvent à **420 K€ VS 395 K€ N-1**.

Les investissements représentent **201 K€ VS 105 K€ N-1**.

I-2 ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les machines à sous

Le parc est composé de 75 machines à sous comprenant les dernières nouveautés du moment.

Mois	Produit brut N-1	Produit brut N	Evolution
Novembre	425 368,30 €	520 715,63 €	22,42 %
Décembre	418 438,12 €	555 969,71 €	32,87 %
Janvier	390 746,21 €	525 459,24 €	34,48 %
Février	403 153,99 €	449 393,33 €	11,47 %
Mars	517 093,51 €	592 416,56 €	14,57 %
Avril	520 245,86 €	586 351,51 €	12,71 %
Mai	550 645,47 €	510 233,32 €	-7,34 %
Juin	443 840,26 €	500 937,67 €	12,86 %
Juillet	469 630,53 €	492 990,62 €	4,97 %
Août	468 527,04 €	527 175,66 €	12,52 %
Septembre	522 666,50 €	506 174,03 €	-3,16 %
Octobre	533 433,74 €	522 121,14 €	-2,12 %
Total	5 663 790,13 €	6 289 938,42 €	11,06 %

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Les jeux de table

Le Casino de Dax exploite 2 tables de blackjack et une table de 7 postes de blackjack électronique.

Une table de 6 postes de roulette anglaise électronique a été ajoutée en novembre 2022 pour porter le nombre à 12 postes.

Mois	Produit brut N-1	Produit brut N	Evolution
Novembre	17 902,26 €	29 570,75	65,18%
Décembre	19 353,24 €	27 874,00	44,03%
Janvier	26 700,25 €	36 641,50	37,23%
Février	-8 444,00 €	32 386,25	483,54%
Mars	11 318,00 €	36 497,50	222,47%
Avril	18 746,75 €	2 812,25	-85,00%
Mai	23 646,00 €	30 954,75	30,91%
Juin	13 017,00 €	45 854,25	252,26%
Juillet	36 826,75 €	33 242,75	-9,73%
Août	41 272,50 €	65 020,25	57,54%
Septembre	29 285,75 €	29 680,75	1,35%
Octobre	50 618,25 €	34 093,50	-32,65%
Total	280 242,75 €	404 628,50	44,39 %

Le restaurant et le bar

Derniers espaces mis en place, le restaurant et le bar sont depuis le mois de mars 2023 des espaces accessibles à toute typologie de clientèle, tout en privilégiant les joueurs.

Accusé de réception en préfecture
045-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Mois	N			N-1			Evolution
	Resto	Bar	Total	Resto	Bar	Total	
Novembre	9 911	4 714	14 625	7 716	3 068	10 784	35.62%
Décembre	10 038	5 141	15 178	7 117	2 643	9 760	55.51%
Janvier	11 265	4 992	16 257	7 455	2 756	10 212	59.20%
Février	10 171	4 643	14 814	6 717	2 978	9 695	52.80%
Mars	17 194	6 362	23 556	8 521	4 178	12 699	85.50%
Avril	19 844	7 694	27 538	7 910	4 810	12 721	116.48%
Mai	17 720	7 692	25 412	9 614	4 788	14 403	76.44%
Juin	20 137	9 016	29 152	8 102	4 321	12 423	134.66%
Juillet	19 372	9 787	29 159	11 438	5 370	16 808	73.48%
Août	25 761	12 466	38 227	10 623	6 243	16 866	126.65%
Septembre	20 218	9 247	29 465	11 330	4 545	15 875	85.61%
Octobre	18 112	8 649	26 761	12 332	5 405	17 738	50.87%
TOTAL	199 743	90 400	290 143	108 876	51 106	159 982	81.36%

FRÉQUENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

FRÉQUENTATION DES ESPACES JEUX

Machines à sous – Jeux de Table

Mois	N-1	N	Evolution
Novembre	5386	6515	20,96%
Décembre	4603	6236	35,48%
Janvier	4775	6118	28,13%
Février	4698	5764	22,69%
Mars	6096	6804	11,61%
Avril	6575	6894	4,85%
Mai	6948	6982	0,49%
Juin	6718	7045	4,87%
Juillet	7270	7762	6,77%
Août	7585	8155	7,51%
Septembre	7394	7568	2,35%
Octobre	7406	7461	0,74%
Total	75 454	83304	10,40 %

FRÉQUENTATION RESTAURANT

(Nombre de couverts)

Mois	N-1	N	Evolution
Novembre	433	548	27 %
Décembre	402	563	40 %
Janvier	443	616	39 %
Février	392	552	41 %
Mars	512	859	68 %
Avril	440	950	116 %
Mai	598	806	35 %
Juin	453	915	102 %
Juillet	577	860	49 %
Août	553	956	73 %
Septembre	617	926	50 %
Octobre	625	769	23 %
Total	6045	9320	54 %

Accusé de réception en préfecture
040-214000857-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

COMPTE RENDU TECHNIQUE

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

- II.1 EFFECTIF
- II.2 ENTRETIEN DU PATRIMOINE



Accusé de réception en préfecture
040-214000007-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

I. Compte rendu financier

II-1 EFFECTIF MOYEN ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Départements	Services	Nombre de personnes
Administratif	Directeur Général	1
	Marketing	1
	Comptabilité	1
	Total	3
Jeux	Encadrement	4
	Techniciens	1
	Employés de jeux	9
	Total	14
Restauration	Responsable	1
	Serveurs	1
	Cuisiniers	2
	Total	4
TOTAL		21

II-2 ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le bâtiment du Casino de Dax est un bien de retour conformément aux dispositions de l'article 66 du traité de concession original. Ainsi il a été remis à la commune de Dax au début du nouveau traité le 17 avril 2018. La S.E.T.D. est aujourd'hui locataire.

Le bâtiment est désormais composé des espaces suivants :

- Un grand hall d'accueil 133 m²
- Une salle de jeux et sa terrasse 424 m² + 70 m²
- Une salle de restaurant 208 m²
- Un bar central à ces 3 espaces principaux 37 m²
- Une terrasse pour le restaurant 300 m²
- Un parking souterrain de 70 places 1 578 m²

Les travaux de rénovation ont porté sur la totalité du bâtiment.

Outre la nouvelle répartition des espaces et la décoration, l'ensemble des installations techniques ont été renouvelées à neuf :

l'ensemble des installations
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de réception : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

- Electricité
- Plomberie
- Système de chauffage et climatisation
- Matériel de cuisine
- Système de sécurité incendie
- Alarme
- Vidéosurveillance

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexe (copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

CHARGES ET INVESTISSEMENTS LIÉS À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Pour cet exercice les investissements consacrés aux travaux étaient de **614 K€**

Les frais d'entretien et de maintenance (poste entretien et sous-traitance sur les travaux) s'élèvent à **73 K€ VS 47 K€ n-1**.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de l'IMétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

ÉXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

 **RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE** 

- III.1 ANIMATIONS ET PARTICIPATION À LA VIE ASSOCIATIVE
- III.2 QUALITÉ DE SERVICE



Accusé de réception en préfecture
040-21400087-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

III- Exécution de la Délégation de Service Public

III-1 ANIMATIONS

L'animation tient une place très importante pour le Casino de Dax. Elle permet de distraire la clientèle, de contribuer à sa fidélisation, de générer du trafic dans l'établissement et de participer au développement d'une nouvelle clientèle pour les activités jeux. Enfin, l'animation permet de diffuser une image positive du Casino et de l'ancrer définitivement dans le paysage local en assurant une dynamique toute l'année.

Dès la fin des travaux et la réouverture totale des espaces, les animations ont pu reprendre avec un programme rythmé et varié et ce, dès le mois de mars 2023. Un flyer avec l'agenda des manifestations est édité chaque mois, le site internet mis régulièrement à jour.

Les animations que nous mettons en place s'articulent autour de trois grands axes : Les animations internes, la programmation externe et la participation du Casino à la vie communale prévue dans le cahier des charges.

LES ANIMATIONS INTERNES

- Chaque samedi soir, des animations musicales sont donc proposées. Le Casino devient un véritable lieu de rencontres et d'échanges avec son espace lounge et son bar. Grâce à la nouvelle configuration des espaces, l'animation profite à chaque type de client : le joueur, le client du bar, le client du restaurant ou bien le simple visiteur. Les animations sont communiquées à l'Office de Tourisme qui collabore à diffuser l'information.
- Des repas animés sur le thème des chansons françaises ont été organisés pour les fêtes calendaires tels que le déjeuner de Pâques ou le repas de la Fête des Mères. Aussi, pour le Festival Toros Y Salsa, nous veillons à organiser dans l'établissement, une soirée sur le thème latino avec un duo cubain afin de coller au mieux à la thématique de l'actualité de la Ville.
- À nouveau en 2023, avec la réouverture de la terrasse, le Casino de Dax a participé au Festival gratuit Garçon La Note initié par la Ville. Une soirée avec quatuor Swing Jazz Manouche a ainsi été proposée au public en juillet.
- Nous encourageons les artistes locaux en privilégiant le recrutement de musiciens professionnels. Tous les styles de musique sont représentés, le calendrier des animations est donc très varié avec des thématiques différentes chaque semaine : soirées jazz, bossa, variétés ou encore pop ou folk sont proposées pouvant correspondre à tout type de clientèle et de tranche d'âge.
- Des grands jeux avec des cadeaux à gagner ont été proposés à l'occasion de 2 thématiques fortes : Noël et la période des fêtes de fin d'année et la Saint Valentin. Des corners de jeu sont aménagés pour les occasions à l'entrée du Casino. Cela représente 24 jours d'animation. Pour les dotations, nous privilégions les commerçants à proximité. Ainsi nous avons réalisé nos achats de cadeaux auprès de la Parfumerie Marionnaud et la Maison Lafitte Foie Gras pour la réalisation de coffrets gourmands.
- En complément de ces événements calendaires, nous avons également animé notre espace clientèle pour la dégustation du Beaujolais, l'Epiphanie et la Chandeleur, et nous

leur lutte contre les cancers féminins ou encore soutient la manifestation sportive « Les Virades de l'Espoir » dans sa lutte contre la mucoviscidose.

- Côté sport, le Casino de Dax est partenaire de l'Union Sportive Dacquoise notamment la section Rugby en apportant une aide financière permettant d'aider les actions en faveur des licenciés amateurs et les actions des bénévoles de l'association. Nouveauté en 2022/2023, il apporte son soutien à Adour Dax Basket.
- Pour la deuxième année consécutive, nous accompagnons également l'association Vinoferia en lui apportant une contribution financière participant à l'organisation de son festival du mois d'octobre dans les Arènes de la ville.
- Le Casino de Dax soutient, comme chaque année, les Pompiers de Dax et son amicale.

Solidarité

Conformément au cahier des charges, 4 soirées musicales (en mars, avril, juin et juillet) sont organisées au profit d'associations caritatives. Plus de 800€ ont ainsi pu être reversés aux Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours Populaire de Dax en 2023.

(chiffres HT)

Type d'animation		Réalisé Année N 2022-2023
DEPENSES ANIMATION INTERNE	Animations musicales	22 698 €
	Au profit des associations caritatives	2 914 €
	Nombre total	36
	dont animations gratuites	36
	Animations Jeux gratuits, calendaires et carte de fidélité	189 156 €
	Dépenses de communication	10 518 €
DEPENSES ANIMATION EXTERNE	Contribution financière <i>Saison Culturelle Ville de Dax</i>	30 000 €
	Participation à la vie communale	6 000 €
	Manifestation Artistique de Qualité	42 172 €
Total		303 458 €

Concernant les dépenses de communication, des actions de marketing sont mises en place régulièrement. Nous réalisons des campagnes SMS à raison de 2 fois par mois en moyenne, un flyer pour annoncer le programme des animations est édité chaque mois, des PLV sont éditées par un imprimeur. Un soin particulier est apporté aux supports de communication et à la qualité des visuels. Le site internet du Casino, dont la refonte est prévue courant 2024 et la page Facebook officielle du Casino sont approvisionnés et **tenus régulièrement à jour.**

ACCUSE DE RECEPTION EN PREALABLE
040-214000887-20240712-20240711 1-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Des campagnes presse ou de digital avec le quotidien Sud-Ouest sont mises en place pour le lancement de produits telles que le lancement de nouvelles machines à sous.

III-2 QUALITE DU SERVICE

Avec un établissement résolument tourné sur l'extérieur et grâce à l'ouverture des espaces qui avant travaux ne servaient que ponctuellement, le Casino de Dax a amélioré son attractivité et sa capacité d'accueil, notamment sur une clientèle loisirs, consommatrice de bar, de restauration et d'animation :

Plusieurs espaces d'accueil sont désormais disponibles autour du bar : le hall, le salon de la salle de jeux, le salon du restaurant ; pour un moment de détente ou du snacking à toute heure.

Le restaurant toujours très apprécié des joueurs accueille de plus en plus de clients tous publics.

Pour la partie jeux, si nos efforts d'investissements permettent de proposer une offre de jeux de tout premier ordre, nous accordons une importance particulière à l'accueil et la sécurité de nos clients.

Dans le cadre d'une démarche de qualité de service, tous les employés et managers du Casino de Dax sont sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions.

Une carte de fidélité très attractive est en place : elle offre de nombreux avantages à notre clientèle.

La création d'une salle fumeurs agréée par la DLPAJ offre un espace de jeu confortable à toute saison.

Les procédures mises en place par le Casino en termes de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel) permettent d'accueillir nos clients dans les meilleures dispositions.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par notre autorité de tutelle, l'Antenne de la Police Judiciaire de Bayonne.

Prévention de l'abus de jeu

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le Casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation systématiquement dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication sur site ainsi que par

Commissariat de Casino de Bayonne
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant dans les différentes activités.

Le plan d'actions 2023 du Casino de Dax a été approuvé par l'Autorité Nationale des Jeux.

Respect des affichages obligatoires

En tant qu'ERP, nous veillons au respect des affichages obligatoires.

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs du bar et du restaurant sont affichés à l'entrée de l'établissement.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un Casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, la liste des jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéoprotection, l'information sur la protection des mineurs etc...

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

→ Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des Casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes les mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le Directeur Responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le Directeur Responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des Casinos.

→ L'organisation du dispositif au sein du Casino

Le Casino de Dax est doté d'un manuel de procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel nous retrouvons les règles générales émanant de notre autorité de tutelle.

L'ensemble du personnel a suivi en 2023 un rappel de formation. Tous les nouveaux collaborateurs sont formés à leur arrivée.

Accusé de réception en préfecture
043-214003837-20240712-20240711-23-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

La technologie en place permet aujourd'hui la détection et le suivi, en temps réel, des principaux flux monétaires de la salle de jeux.

Règles d'hygiène et de sécurité

→ La sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisine, laboratoires...) ont été formalisées dans un "guide de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit une conformité totale du PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire).

Sur ces bases, le Casino a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés régulièrement.

La qualité des produits servis et la sélection des fournisseurs, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à l'établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

→ L'hygiène et la sécurité des personnes

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que les clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie ou les risques d'ordre écologique.

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

L'organisme SOCOTEC intervient une fois par an pour l'ensemble des différents contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission Départementale de Sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) est intervenue à la fin des travaux et a délivré **un avis favorable le 06 juin 2023**.

→ La sûreté de l'établissement

L'ensemble de l'établissement est sécurisé grâce au système de vidéoprotection et d'alarmes, avec notamment une installation systématique aux accès.
Les travaux ont été l'occasion de renouveler à neuf cet équipement.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, les

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) sont en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Une caisse automatique permettant de sécuriser en temps réel la totalité des fonds de caisse équipe la caisse des jeux. Les fonds sont recyclés au DAB pour éviter des flux inutiles.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

PERSPECTIVES

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE



Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de réimpression : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

IV. Perspectives

Depuis sa rénovation et avec la poursuite des efforts d'investissement sur l'offre de jeu, le nouveau Casino de Dax est un établissement abouti à forte attractivité. Depuis son ouverture complète en mars, les résultats de 2023 : chiffres d'affaires, fréquentation et retours des visiteurs nous le confirment.

La perspective de pérenniser ces résultats pour 2024 est d'ores et déjà compromise avec des performances à la baisse sur les premiers mois d'exploitation. Les travaux du pont et de ses alentours initiés depuis septembre 2023, créent un énorme déficit sur un point essentiel de notre activité : l'accessibilité.

Face à un concurrent qui bénéficie d'un accès facilité et d'un meilleur fléchage, notre activité décline sérieusement, et ce, à son profit.

L'annonce de la prolongation des travaux jusqu'à fin juin 2024 laisse entrevoir des performances décevantes qui seront difficiles à rattraper sur les derniers mois.

Accusé de réception en préfecture
040-21400687-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

**RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE
CASINO DE DAX**



Accusé de réception en préfecture
040-214000897-20240712-20240711-23-DE
Date de transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Rapport d'activité

2023

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20240712-20240711-23-DE
Date de mise en transmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégué	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant	4
1.2.4. Les horaires d'ouverture	4
1.2.5. Les moyens en personnel	5
2. L'ANALYSE DE L'ACTIVITE	6
2.1. Evolution de la mortalité en France	6
2.2. Analyse du registre des crémations	8
2.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations	8
2.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations	9
2.2.3. Répartition des crémations par sexe	10
2.2.4. Fréquentation de la salle de cérémonies	11
2.2.5. Crémation des pièces anatomiques	11
2.3. Autres indicateurs de qualité	12
2.3.1. Temps de mémoire	12
2.3.2. Registre d'appréciation du service	13
2.3.3. Communication	13
2.3.4. Elimination des déchets métalliques	13
2.3.5. Enquêtes de satisfaction	15
2.3.6. Les recherches sur Google	17
2.3.7. La Certification de services Qualicert®	18
2.3.8. La Protection du Travailleur Isolé (PTI)	18
2.3.9. Programme contractuel d'investissements	20
2.3.10. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	20
2.3.11. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	20
3. L'ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE	21
3.1. Compte de résultat	21
3.1.1. Les règles comptables	21
3.1.2. Le compte de résultat	22
3.1.3. Commentaires sur le compte de résultat	23
3.1.4. Etat de variation de patrimoine	29
3.2. Engagements financiers	30
3.2.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	30
3.2.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels	30
3.3. Le compte rendu financier	31
3.3.1. Les tarifs des prestations du service public	31
3.3.2. La révision des tarifs	31
4. PERSPECTIVES 2024	32
ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	33
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	34

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La ville de Dax a confié OGF la construction, le fonctionnement et l'exploitation d'un crématorium, sur un terrain appartenant à la ville de Dax.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Dax.

1.1.3. Déléataire

OGF
Société par actions simplifiée au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET
Directeur Délégué : M. Didier HÉREAU
Directeur de secteur opérationnel : M. Cédric BONIN

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, sous forme de concession, pour la construction, le fonctionnement et l'exploitation d'un crématorium à Dax, signé le 12 juillet 1999, pour une durée de vingt-cinq ans à compter de la date de mise en service, le 17 septembre 2001.
De plus, l'avenant n°12, signé le 4 août 2017, prolonge le contrat de délégation quatre années supplémentaires, soit jusqu'au 16 septembre 2030.

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

1.2.1. Les services fournis

Le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles et des entreprises de pompes funèbres habilitées et mandatées par les familles,
- les contrôles administratifs et techniques législatifs et réglementaires avant chaque crémation ainsi que la tenue d'un registre de crémations,
- la crémation des cercueils,
- le recueil et la pulvérisation des cendres,
- les recueils et la remise des cendres aux familles,
- la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Dax, sur présentation d'un certificat délivré par le Maire de Dax.

1.2.2. Les installations

Les équipements comprennent :

- un local d'accueil,
- une salle de cérémonies,
- une partie technique.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Pendant toute la durée de la concession, OGF exploite le service à ses risques et périls exclusifs.

Le terrain qui appartient à la ville de Dax, est loué à OGF pour la durée du contrat de concession dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le loyer, d'un montant annuel initial de 2 592 € (17.000 FF) est révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction.

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégataire.

1.2.4. Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont ceux indiqués dans l'article 4 du règlement intérieur :

Du lundi au vendredi	Le samedi
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00	de 8 h 00 à 12 h 00

1.2.5. Les moyens en personnel

Deux personnes à temps plein concourent à la tenue quotidienne du site.

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- organisation de cérémonies,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- recueil des cendres,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Grâce à cet effectif important, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcroît d'activité.

Par ailleurs, les équipes du crématorium réalisent les missions suivantes :

- Accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium, le week-end. Les astreintes sont effectuées par le personnel du crématorium
- Gestion administrative de l'activité : facturation, suivi clients, paiement des factures, comptabilisation, recouvrement des taxes, gestion des tiers (vacations de police) etc. le personnel du crématorium et le responsable qui font la facturation, les saisies des paiements, le recouvrement

OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H080 pour personnel non électricien.

2. L'analyse de l'activité

2.1. Évolution de la mortalité en France

Au 1er janvier 2024, la France compte **68,4 millions d'habitants**, soit 0,3 % de plus qu'un an auparavant. 66,1 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer.

En 2023, **678 000 bébés sont nés** en France. C'est **6,6 % de moins qu'en 2022** et près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, après 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994.

L'âge moyen à la maternité est de 31 ans, le même qu'en 2022 (il était de 29,5 ans il y a 20 ans).

631 000 personnes sont décédées en France, soit **6,5 % de moins qu'en 2022**. Cette baisse fait suite à trois années de forte mortalité, due notamment à l'épidémie de Covid-19.

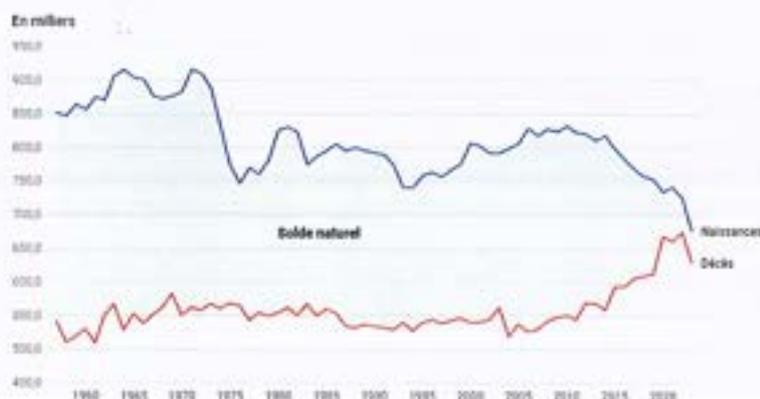
L'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80,0 ans pour les hommes. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019, avant Covid.

Pour 2023, le **solde naturel**, différence entre les nombres de naissances et de décès enregistrés sur l'année, est de +47 000, **au plus bas** niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En baisse régulière depuis 2007, le solde naturel a chuté en 2020 sous l'effet d'une baisse des naissances, mais surtout d'une forte hausse des décès due à la pandémie de Covid-19.

Depuis, il est resté à un niveau bas. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, mais il a diminué en 2022, les décès restant à un niveau élevé. Le solde naturel baisse de nouveau en 2023, les naissances diminuant en effet plus fortement que les décès.

Ci-après l'évolution du solde naturel depuis 1957 affichant l'important déficit de naissances depuis une dizaine d'année.



Données provisoires pour l'année 2023
Lecture : En 2022, en France, 723 917 bébés sont nés et 679 722 personnes sont décédées.
Champ : France hors Mayotte (jusqu'en 2013 et France à partir de 2014).

Forte baisse de la mortalité en 2023

Le nombre de décès est estimé à **631 000 pour 2023**. C'est 44 000 de moins (-6,5 %) qu'en 2022, année marquée par un regain de la pandémie de Covid-19 avec le variant Omicron, trois périodes de fortes chaleurs et une épidémie de grippe hivernale précoce en fin d'année. Le pic de décès en décembre 2022 est le troisième pic le plus élevé sur toute la période de 2020 à 2022, après ceux constatés lors des deux premières vagues de Covid-19 de 2020 (en avril et en novembre).

Début 2023, l'épidémie de grippe s'est poursuivie, mais avec une intensité moindre et les épisodes caniculaires de l'été ont été nettement moins soutenus.

Avec l'**arrivée des générations du baby-boom** à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter plus vite sur les dix dernières années (+0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis +1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation de la mortalité a cependant été sans commune mesure en 2020 du fait

des pics de mortalité lors des deux premières vagues de la pandémie et les décès sont restés à un niveau élevé en 2021 et 2022.

En 2023, le taux de mortalité infantile est de 4,0 décès pour 1 000 naissances vivantes. Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005.

L'espérance de vie des hommes atteint 80 ans pour la première fois

L'espérance de vie reflète les conditions de mortalité de l'année ; elle avait fortement chuté en 2020, du fait de la crise sanitaire, et était restée inférieure à son niveau de 2019 les deux années suivantes. **En 2023, elle atteint un niveau supérieur à son niveau pré-pandémique.**

En 2023, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,7 ans pour les femmes et atteint, pour la première fois, 80,0 ans pour les hommes. Par rapport à 2022, elle est en hausse de 0,6 an pour les femmes et de 0,7 an pour les hommes. Elle était en moyenne de 0,2 par an depuis le début du siècle.

L'espérance de vie à 60 ans augmente fortement aussi entre 2022 et 2023 et retrouve un niveau supérieur à celui de 2019 : elle est de 27,9 ans pour les femmes (soit +0,1 an par rapport à 2019) et de 23,7 ans pour les hommes (+0,3 an).

Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes. Il est désormais de 5,7 ans.

En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2024, en France, 21,5 % des habitants ont 65 ans ou plus.

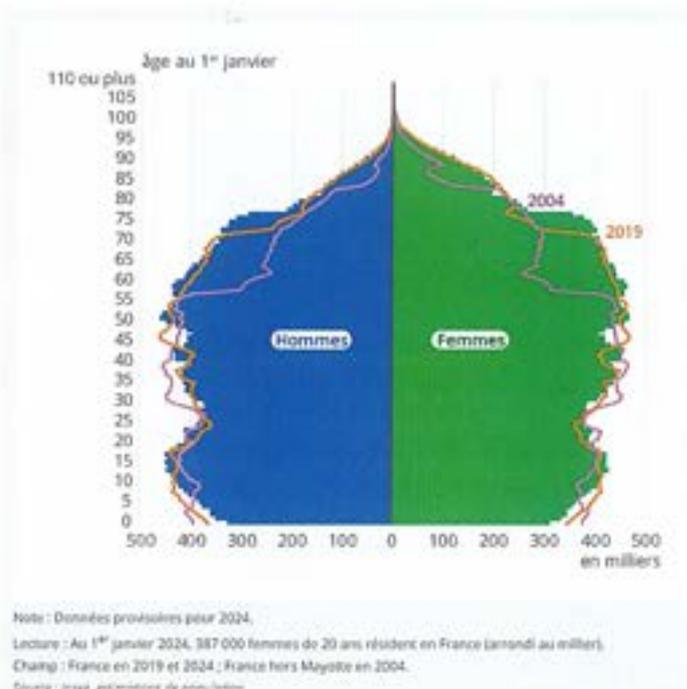
Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 78 ans en 2024.

Les personnes âgées de **75 ans ou plus représentent désormais une personne sur dix** en France (10,4 %) et leur part est en forte augmentation (9,0 % en 2013).

Ci-après, par âge et sexe, le nombre de milliers de personnes qui résident en France début 2024. La courbe 2019 (en orange) montre un nombre de personnes de 45 ans et plus, beaucoup plus important qu'en 2004 (courbe violette), mais aussi le recul du nombre de naissances par rapport à 2004 à la base de la pyramide.

Symboles d'engagement familial et de naissances à venir, avec 242 000 mariages (235 000 entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe), le nombre se maintient à un niveau élevé en 2023. Le nombre de Pacs conclus en 2022 se stabilise à près de 210 000. Ces niveaux s'expliquent en partie par un rattrapage des unions reportées pendant la pandémie et la croissance régulière du nombre de Pacs.

Source : INSEE [Bilan démographique 2023](#)



2.2. Analyse du registre des crémations

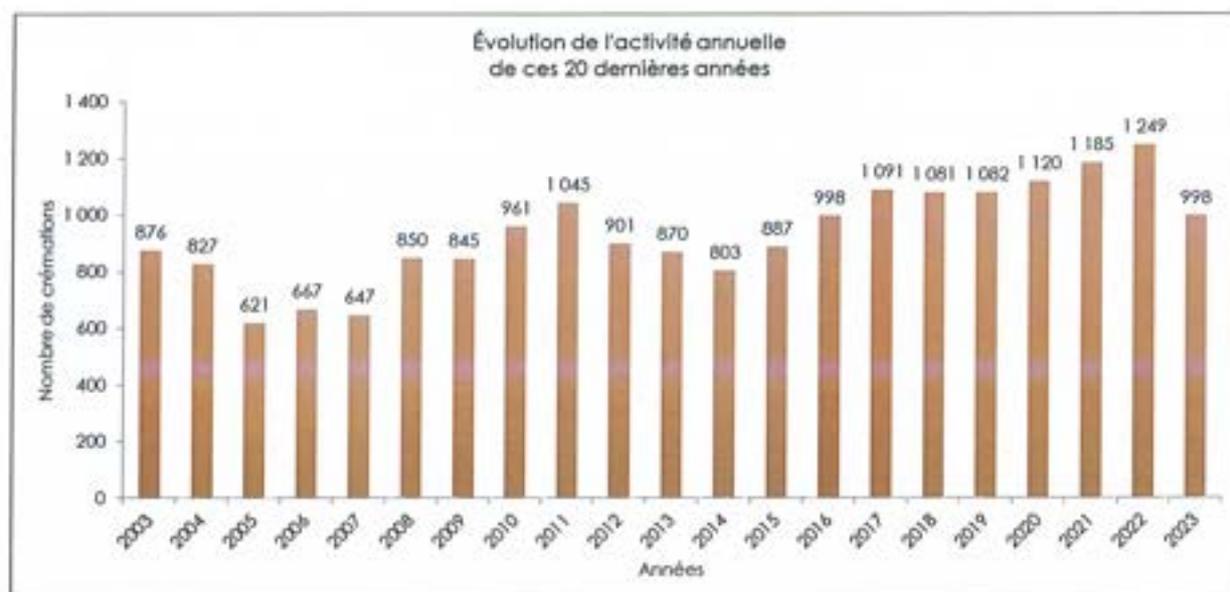
L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes.

2.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

En 2023, 998 crémations ont été réalisées contre 1 249 en 2022, représentant une diminution de **15.8 %**.

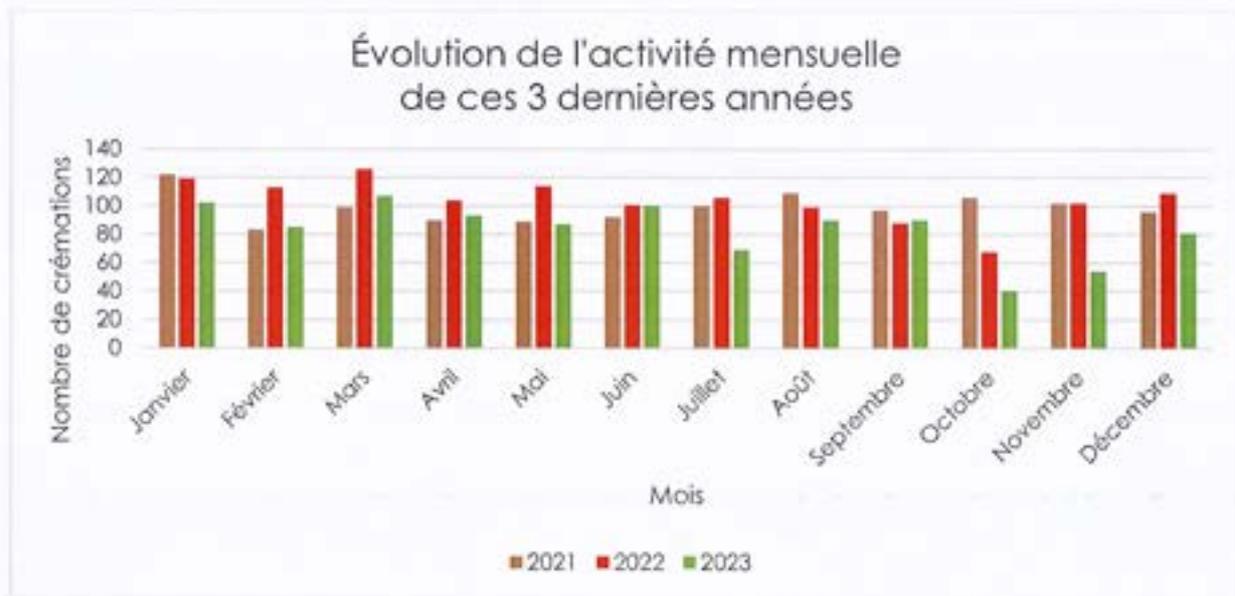
Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2001	219	-
2002	842	284.5%
2003	876	4.0%
2004	827	-5.6%
2005	621	-24.9%
2006	667	7.4%
2007	647	-3.0%
2008	850	31.4%
2009	845	-0.6%
2010	961	13.7%
2011	1 045	8.7%
2012	901	-13.6%
2013	870	-3.4%
2014	803	-7.7%
2015	887	10.5%
2016	998	12.5%
2017	1 091	9.3%
2018	1 081	-0.9%
2019	1 082	0.1%
2020	1 120	3.5%
2021	1 185	5.8%
2022	1 249	11.5%
2023	998	-15.8%

Répartition par type de crémation	
Prestations	2023
Adultes	984
Enfants de moins d'un an	5
Enfants entre 1 et 12 ans	0
Sous-total	989
Exhumation de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	8
Sous-total	997
Pièces anatomiques	1
TOTAL	998



2.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle						
Mois	2021		2022		2023	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	122	122	119	119	102	102
Février	83	205	113	232	85	187
Mars	99	304	126	358	107	294
Avril	90	394	104	462	93	387
Mai	89	483	114	576	87	474
Juin	92	575	101	677	100	574
Juillet	100	675	106	783	69	643
Août	109	784	99	882	90	733
Septembre	97	881	88	970	90	823
Octobre	106	987	68	1 038	40	863
Novembre	102	1 089	102	1 140	54	917
Décembre	96	1 185	109	1 249	81	998
TOTAL	1 185		1 249		998	



2.2.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité (Hors pièces anatomiques)				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	53	49		
Février	43	41		1
Mars	52	55		
Avril	44	46	2	
Mai	46	40		1
Juin	56	43		1
Juillet	35	32		2
Août	48	38	1	3
Septembre	54	35	1	
Octobre	20	19	1	
Novembre	39	15		
Décembre	44	37		
Total	534	450	5	8
	984			
Proportions	54.3%	45.7%		
	100.0%			

2.2.4. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles. Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

Pour la grande majorité des crémations, les familles se présentent au crématorium dix minutes avant la mise à la flamme pour un adieu simple, une cérémonie s'étant souvent déjà déroulée dans un lieu de culte.

Fréquentation de la salle de cérémonie - 2023 -		
Prestations	Quantité	Proportions
Cérémonies simples	883	88.5%
Cérémonies personnalisées	96	9.6%
Pas de cérémonie	19	1.9%
TOTAL	998	100%

2.2.5. Crémation des pièces anatomiques

Le crématorium de Dax a signé des conventions pour l'élimination des pièces anatomiques d'origine humaine avec :

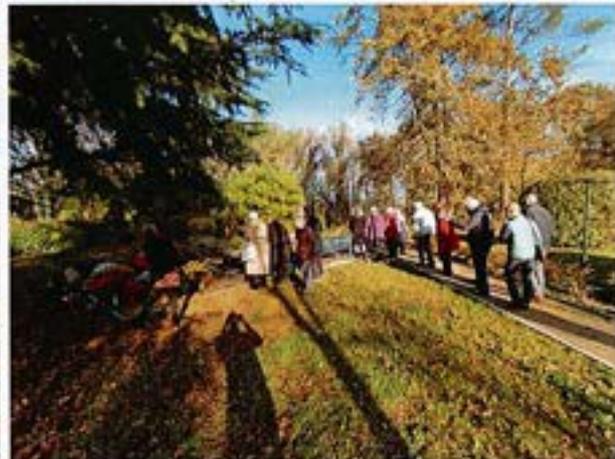
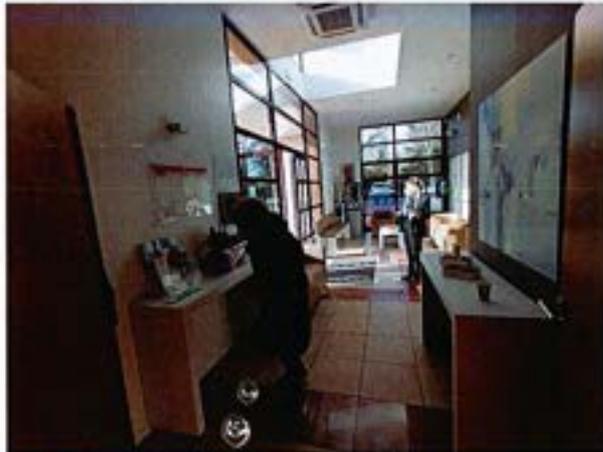
- Le Centre Hospitalier de Dax,
- L'hôpital de Bayonne,
- La polyclinique de Biarritz,
- EHPAD de Cambo

2.3. Autres indicateurs de qualité

2.3.1. Temps de mémoire

Une journée du souvenir s'est déroulée le 25 novembre 2023 avec la présence de l'association des crématisés. Ce temps de mémoire a réuni plus d'une vingtaine de personnes.

Plusieurs familles sont venues lire des textes et des fleurs ont été déposées au jardin du souvenir du site. Les familles ont été accompagnées dans leur moment de recueillement par une chanteuse et une violoniste.



2.3.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations (« Livre d'Or ») est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du crématorium.

Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

2.3.3. Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.3.4. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2023, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **9 385.03 € pour 479 Kg** de métaux collectés.

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre de l'année ou de l'antériorité, le montant de la valorisation des métaux de votre établissement a été versé entièrement à la fondation PFG.

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisées sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 750 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

Le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2023), la Fondation PFG soutient **108 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 757 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire en Nouvelle Aquitaine, la Fondation PFG a versé 51 623 € à :

Nom de l'association	Titre / Résumé du projet	Éendue d'action géographique	Montants accordés
Association An	atelier de la crèche pour les patientes atteintes de cancer et leur proches dont les diagnostics est engagé ou sévère.	La Rochelle, Ile de Ré, Surgères	4 000 €
Des boules au nez - projet 2	rests et 11 visites de deux de comédiens clown hospitaliers auprès de patients de l'Unité Soins Palliatifs du Centre Hospitalier Samuel Pasteur de Bergerac (24)	Bergerac	5 000 €
Réseaux ado Grande	Un service d'accueil, d'accompagnement et de soutien pour tout pré-adolescent ou adolescent confronté au deuil d'un de ses parents, service également ouvert aux adultes de son entourage. Moments d'accueil de la famille endeuillée, accueils individualisés pour le jeune, pour le parent survivant ou tout autre proche, en nombre répété autant que nécessaire.	Bordeaux	3 000 €
la petite fille aux adouettes	Groupes thérapeutiques animés par des psychologues et séances d'information au grand public.	Bordeaux	15 000 €
VSD Aquitaine	Activités annuelles de l'association : groupes de parole, cafés deuil, ciné débats, formation des bénévoles, participation aux journées fédérales, accompagnement des familles	Département 64	5 000 €
Centre hospitalier de Pau	poursuite du projet de biographie hospitalière à destination des patients gravement malades hospitalisés au sein des services d'hospitalisation à domicile et de l'unité de soins palliatifs	Pau	10 000 €
Association Gasekin	organisation d'ateliers autour des funérailles, d'un atelier d'écriture et d'un "café mortier" pour les futurs services d'un hôpital partagé inclusif	Ort	1 400 €
Fédération ADMR de la Vienne	une formation d'initiation à la démarche Snoezelen auprès d'un groupe d'une dizaine de professionnels du Réseau (aidés-soignants, aides à domicile) + achat de la valise Snoezelen	Vienne / TOURAINE	6 523 €
Vieire avec en Limousin	Formation de bénévoles à la démarche palliative et à la diffusion artistique	Limoges	1 500 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitaio – Volsins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

Dans un souci permanent d'amélioration continue, le groupe OGF a souhaité que cet outil puisse dorénavant instituer un dialogue direct entre l'équipe du crématorium. A l'issue du questionnaire la famille du défunt peut envoyer un message à l'équipe du crématorium afin d'engager un dialogue sur un sujet de son choix ou simplement communiquer sur son retour de l'expérience vécue.

Ce dialogue permet également une meilleure pédagogie aux familles vis-à-vis des périmètres d'action des différents intervenants sur l'ensemble du parcours de crémation du défunt, et pour le groupe OGF, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives afin qu'un incident ne puisse plus se reproduire.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Déléguée.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.3.5.3. La note de relation client

La note de relation client, mesure l'appréciation par les familles de l'engagement des équipes dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles (48h ouvrées maximum)
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Relation client

Détails >

2023 - Note finale 🗨️

4,30 /5 🗨️

- 0

🟢 100%

🕒 1,04h

😊 5,00/5

2.3.5.4. La note de satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

Satisfaction client 📄

 **4,50** /5

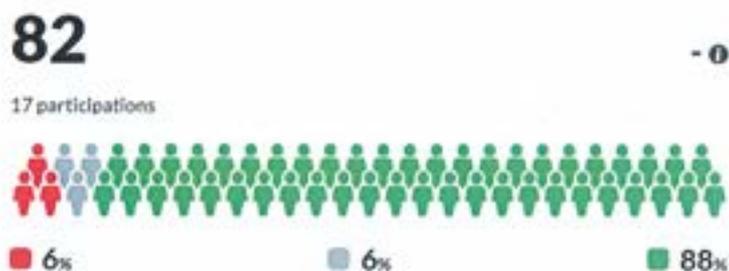
18 participations

2.3.5.5. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- Détracteur (échelle de 0 à 6) :
- Passif (échelle de 7 à 8) :
- Promoteur (échelle de 9 à 10).



2.3.6. Les recherches sur Google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.

Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium.

Intérazions Google 2023	Crématorium de Dax
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile	5 239
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur	2 060
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile	3 016
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur	394
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement	403
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement	4 199
Clics vers le site Web : Nombre d'interactions avec le bouton "Site Web" de votre fiche d'établissement	-

2.3.7. La Certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services du crématorium vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.



Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé le 5 juin 2012 par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS ICS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 03/04/2023.

2.3.8. La Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.3.8.1. Conformité des installations du crématorium

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023.



Certaines conditions imposées ces derniers mois par nos prestataires de contrôles n'ont pas permis quelques renouvellements dans les délais.

Toutefois, toutes les dispositions ont été prises auprès de ces derniers afin de régulariser au plus tôt la situation. Les prochains contrôles seront planifiés pour le deuxième et troisième trimestre de l'année en cours.

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
06/07/2022	2	18/07/2024	Processus en cours

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
18/03/2021	2	17/03/2023	Processus en cours

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
08/04/2019	6	06/10/2024	Printemps 2024

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :

2.3.8.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation ont été assurés par la société FACULTATIVE TECHNOLOGIES jusqu'à la mise en place de la ligne de filtration. Le contrat a ensuite été basculé à la société ATI, installateur de la ligne, qui a ainsi repris la maintenance des équipements de crémation à partir du 9 février 2018.

La ligne de filtration est garantie deux ans. Le contrat prévoit également une visite préventive toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation de crémation.

Fin 2018, un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place afin d'identifier et de tracer l'ensemble des dysfonctionnements et résolutions apportées sur les équipements de crémation.

2.3.9. Programme contractuel d'investissements

En 2023, le crématorium a effectué des travaux sur le puit de dispersion pour un montant de 60 057 €. Le rebriquetage complet du four a été réalisé pour un montant de 60 357 €.

Une remise en conformité électrique a été effectuée pour un montant de 2 783 €, ainsi que le remplacement du moteur de la VMC pour la somme de 1 980 €.

2.3.10. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

En 2023, le crématorium a rénové le mobilier avec l'achat d'un banc pour 955 €

2.3.11. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en Annexe 1.

Il n'y a pas de bien de reprise.

3. L'ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE

3.1. Compte de résultat

3.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Dax n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, frais postaux).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2023 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.1.2. Le compte de résultat

	2022 en euros	% C.A.	2023 en euros	% C.A.	Var. % 2022/2023
1. PRODUITS D'EXPLOITATION					
Nombre de crémations	1 249		996		-20.3%
Chiffre d'affaires - crémations	753 211 €		650 540 €		-13.6%
Autres chiffre d'affaires (dispersion, location salle de cérémonie, cérémonial personnalisé...)	4 413 €		14 972 €		
Total produits d'exploitation	757 625 €		665 512 €		-12.2%
2. CHARGES D'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes					
Eau	410 €	0.1%	117 €	0.0%	-71.4%
Gaz	26 434 €	3.5%	54 842 €	8.2%	107.5%
Electricité	9 318 €	1.2%	18 658 €	2.8%	100.2%
Loyers	5 653 €	0.7%	1 006 €	0.2%	-82.2%
Entretien et réparation des équipements de crémation	43 670 €	5.8%	35 778 €	5.4%	-18.1%
Entretien des locaux et extérieurs	10 408 €	1.4%	24 291 €	3.6%	133.4%
Fournitures diverses et administratives	3 547 €	0.5%	5 626 €	0.8%	58.6%
Assurances	1 897 €	0.3%	2 236 €	0.3%	17.9%
Frais postaux et Telecom	381 €	0.1%	2 064 €	0.3%	441.0%
Autres charges	6 135 €	0.8%	12 378 €	1.9%	101.8%
Sous-total	107 443 €	14.2%	156 996 €	23.6%	46.1%
Impôts et taxes					
Impôts	8 357 €	1.1%	4 819 €	0.7%	-42.3%
Sous-total	8 357 €	1.1%	4 819 €	0.7%	-42.3%
Charges de personnel					
Personnel d'exploitation : Agents de crématorium	62 541 €	8.3%	72 260 €	10.9%	15.5%
Encadrement et Planification	40 774 €	5.4%	34 847 €	5.2%	-14.5%
Charges sociales	33 461 €	4.4%	37 917 €	5.7%	13.3%
Sous-total	136 776 €	18.1%	145 024 €	21.8%	6.0%
Frais d'administration générale	63 640 €	8.4%	55 237 €	8.3%	-13.2%
Dotations aux amortissements					
Amortissements de caducité	14 237 €	1.9%	14 237 €	2.1%	0.0%
Amortissements techniques	62 815 €	8.3%	69 892 €	10.5%	11.3%
V.N.C. IMMOS CORP.			6 216 €		
Sous-total	77 052 €	10.2%	90 345 €	13.6%	17.3%
Total charges d'exploitations	393 268 €	51.9%	452 421 €	68.0%	15.0%
RESULTAT COURANT AVANT IS	364 357 €	48.1%	213 091 €	32.0%	-41.5%
Impôt société	91 089 €	12.0%	55 041 €	8.3%	-39.4%
RESULTAT NET	273 267 €	36.1%	158 049 €	23.7%	-42.2%

3.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

3.1.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction :

Du registre des crémations qui a servi de base de contrôle.
Du système de facturation GESCO
Des tarifs en vigueur.

Pour l'année 2023, le chiffre d'affaires crémation s'élève à **650 540 €** pour **996** crémations facturées contre 753 211 € pour 1 249 crémations facturées en 2022.

On observe en 2023 une baisse de 20% du nombre de crémations par rapport à 2022 et une baisse de 14% du chiffre d'affaires « crémations ».

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2022		2023		Var. CA %
	Nb	CA	Nb	CA	
CA Crémation					
Crémation adultes	1 237	751 046 €	984	647 688 €	-14%
Crémation enfants	7	948 €	5	730 €	-23%
Crémation après exhumations	4	1 218 €	6	1 975 €	62%
Crémation pièces anatomiques	0	- €	1	146 €	
Crémation à titre gratuit	1	- €	0	- €	
Sous-total CA Crémation	1 249	753 211 €	996	650 540 €	-14%
CA Autres produits					
Dispersions de cendres	71	4 154 €	59	3 745 €	-10%
Location de la salle de cérémonie	1	122 €	8	1 071 €	780%
Cérémonial personnalisé	1	115 €	80	10 155 €	8700%
Dépôt provisoire de l'urne	1	22 €	0	- €	-100%
Sous-total CA Autres produits	73	4 413 €	147	14 972 €	239%
CA Total	1 322	757 625 €	1 143	665 512 €	-12%

Pour l'année 2023, le chiffre d'affaires total s'élève à **665 512 €** et 757 625 € pour 2022.

Le chiffre d'affaires total baisse de **12%** par rapport à l'année passée.

En 2023, nous dénombrons 998 crémations réalisées pour 996 de facturées. 2 crémations après exhumation non pas été facturées.

3.1.3.2. CHARGES D'EXPLOITATION

3.1.3.2.1. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- **Gaz**

La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année 2023 ressort à **54 842 €**, soit un coût par crémation de **55,06 €**.

En euros HT	2022	2023	Var. %
Coût du gaz	26 434 €	54 842 €	+107%
Coût unitaire par crémation	21,16 €	55,06 €	+160%

En 2023, le coût total du gaz a augmenté de 107% et le coût par crémation a augmenté de 160% par rapport à 2022.

- **Electricité**

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année 2023 s'élève à **18 658 €**, soit un coût par crémation de **18,73 €**.

En euros HT	2022	2023	Var. %
Coût de l'électricité	9 318 €	18 658 €	+100%
Coût unitaire par crémation	7,46 €	18,73 €	+151%

En 2023, le coût total de l'électricité a augmenté de 100% et le coût par crémation a augmenté de 151% par rapport à 2022.

Focus sur l'évolution des tarifs du gaz et de l'électricité

Au plus fort de la panique énergétique qui s'était emparée des marchés dès mars 2022 suite au début de la guerre en Ukraine, et sans augurer du possible embrasement ou de la stabilisation du conflit et des marchés, le groupe OGF s'était engagé à garantir des prix stables à ses clients pour les années 2023 et 2024.

OGF avait fait le choix de fournisseurs d'énergie incontournables sur le marché afin d'avoir l'assurance de circuits d'approvisionnement sécurisés et de sources non russes.

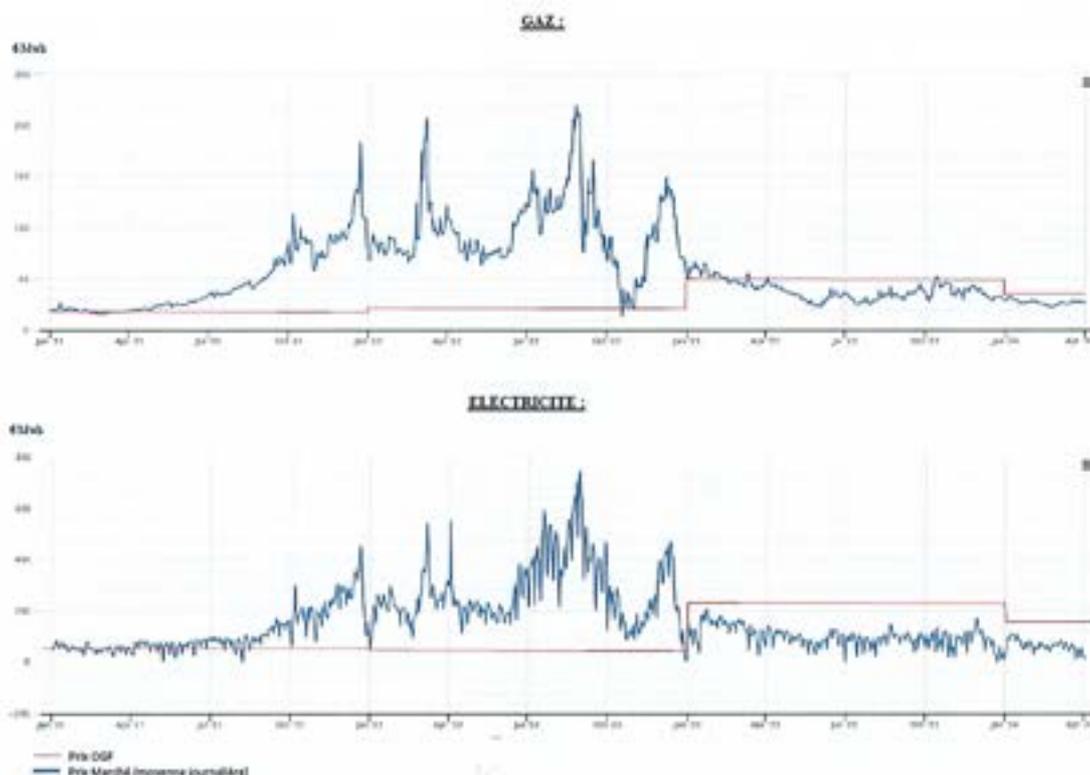


Evolution des tarifs du mégawattheure (Mwh) de Gaz et Electricité de 2021 à début 2024.

Ci-dessous le comparatif entre les prix du marché et les prix OGF. La ligne bleue reprend le prix moyen journalier sur le marché. La ligne rouge reprend le prix contractualisé par OGF auprès de ses fournisseurs (ENI pour le Gaz, TOTAL ENERGIES pour l'Electricité).

La grandeur de l'écart entre les 2 lignes représente la valorisation journalière de l'avantage ou du désavantage du tarif OGF vis à vis du prix marché potentiellement facturé par un fournisseur.

Nota bene, les prix indiqués ci-dessous n'incluent pas l'inflation des coûts de transports et des taxes nationales qui ne dépendent pas des conditions d'achat d'OGF.



Pour 2022, OGF avait déjà fixé ses prix d'achat courant 2021 à des tarifs très bas, évitant ainsi les explosions tarifaires de 2022 subies directement par les petites entreprises et collectivités. OGF n'a pas eu à revenir vers les Autorités Délégantes pour ces périodes.

Les prix unitaires 2023 et 2024 ont été réservés sur les marchés au cours du second trimestre 2022, avant les envolées spéculatives de l'été suivant. Cette fixation de la molécule a permis de revenir en toute transparence vers les Autorités Délégantes afin d'envisager l'impact des coûts 2023-2024 sur l'équilibre financier de la concession.

En 2023, la restructuration des approvisionnements en gaz et électricité ont permis au marché de revenir des niveaux tarifaires Mwh proches de ceux engagés par OGF. Toutefois l'inflation des coûts d'acheminement sont venus impacter les prix finaux payées à les entreprises.

Pour 2024, les tarifs Mwh sont sur ce printemps exceptionnellement bas car très soumis aux spéculations du marché. De plus, côté taxes, l'Etat a d'ores annoncé un arrêt de plusieurs mesures mises en place au titre du bouclier tarifaire. Sont déjà appliqués, un quasi-doublement (+8€/Mwh) de la TICGN Gaz depuis le 1^{er} janvier, ainsi qu'une spectaculaire remontée de la TICFE Electricité de 0.5€/Mwh à 20.50€/Mwh depuis le 1^{er} février.

• Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation pour l'année 2023 s'élève à **117 €** soit **0,12 €** coût par crémation.

En euros HT	2022	2023	Var. %
Coût d'eau	410 €	117 €	-71%
Coût unitaire par crémation	0,33 €	0,12 €	-64%

- **Loyers**

Le montant renseigné correspond aux loyers versés à la Ville de Dax pour la mise à disposition du terrain pendant la durée de la convention de concession (bail emphytéotique) soit **1 006 €** en 2023 contre 5 653 € en 2022.

- **Entretien et réparation des équipements de crémation**

Le montant représente principalement la maintenance préventive et curative des équipements de crémation mais également les divers contrôles obligatoires.
Il s'élève à **35 778 €** en 2023 contre 43 670 € en 2022.

Le détail de la charge se décompose de la manière suivante :

En euros HT	2022	2023
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)*	37 604 €	32 827 €
Frais pour pièces de rechange (ATI)	1 491 €	1 269 €
Contrôle des installations du gaz (BUREAU VERITAS)	220 €	231 €
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	182 €	189 €
Contrôle des dispositifs de sécurité installation (BUREAU VERITAS)	363 €	600 €
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	2 280 €	0 €
Traitement déchets (ENTREPRISE MODERNE DE TERASSEMENT ET D'AGREGATS)	1 530 €	661 €
TOTAL	43 670 €	35 778 €

*La maintenance est facturée selon un forfait à la crémation.

- **Entretien des locaux et extérieurs**

Le poste s'élève à **24 291 €** en 2023 contre 10 408 € en 2022 et comprend les frais suivants :

En euros HT	2022	2023
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI, 2M)	4 174 €	3 814 €
Entretien des espaces verts (CMC D'ORTHE)	2 823 €	3 234 €
Maintenance CVC (CLIM MAG)	2 690 €	9 141 €
Télésurveillance (PROSEGUR)	216 €	234 €
Maintenance incendie (EUROFEU)	44 €	1 075 €
Contrôle de thermographie	0 €	231 €
Contrôle d'électricité	0 €	292 €
Maintenance de débrillateur	0 €	79 €
Divers travaux (entretien porte, ...)	461 €	6 192 €
Total	10 408 €	24 291 €

Cette augmentation est due aux travaux effectués sur la VMC en 2023, le moteur a été remplacé. De plus un rafraîchissement des peintures du local social et des vestiaires a été effectué durant l'année.

- **Fournitures diverses et administratives**

Les fournitures diverses et administratives s'élèvent à **5 626 €** en 2023 contre 3 547 € en 2022 et comprennent :

En euros HT	2022	2023
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	127 €	87 €
Achat de vêtement de travail (BRAGARD)	556 €	1 548 €
Fournitures administratives (JPG, STAPLES, STACI)	1 458 €	2 768 €
Achat petits outillages	95 €	454 €
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU) & distributeur de boissons	1 311 €	768 €
TOTAL	3 547 €	5 626 €

L'ensemble des uniformes du personnel a été renouvelé afin d'améliorer l'accueil des familles

- **Assurances**

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 236 €** en 2023 contre 1 897 € en 2022 pour le crématorium de Dax.

- **Frais postaux et télécom**

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **2 064 €** en 2023 contre 381 € en 2022.

La répartition de la charge :

En euros HT	2022	2023
Abonnement téléphonique (ORANGE)	333 €	460 €
Frais postaux	48 €	1 604 €
TOTAL	381 €	2 064 €

Depuis 2012, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que les frais postaux étaient compris dans les frais d'administration générale.

En 2023, les invitations au temps de mémoire ont été faites par voie postale.

- **Autres charges**

Le poste des autres charges s'élève à **11 818 €** en 2023 contre 6 135 € en 2022 et comprend notamment :

	2022	2023
Achat d'exploitation	30 €	954 €
Achat de pastilles réfractaires	0 €	837 €
Pertes/gains sur créance client et sur écart de règlement	64 €	3 €
Entretien des véhicules	396 €	1 719 €
Réceptions sur site	765 €	3 123 €
Voyage et déplacement (LUFTHANSA)	825 €	223 €
Location de véhicule (ATHLON, EUROMASTER)	1 822 €	2 326 €
Carburant (TOTAL)	1 744 €	2 045 €
Péage	290 €	533 €
Transport sur achat (CALBERSON LOIRET)	0 €	54 €
Pub journaux	200 €	0 €
TOTAL	6 135 €	11 818 €

Les charges du véhicule de fonction du responsable sont affectées au crématorium depuis 2023.

3.1.3.2.2. IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **4 819 €** en 2023 contre 8 357 € en 2022.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

- **CET :**

La CET se décompose en Colisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Colisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **800 €** en 2023 contre 748 € en 2022.

- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0,375% plus une taxe additionnelle de 6,92%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **1 577 €** en 2023 contre 4 654 € en 2022.

- **C3S :**

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 065 €** en 2023 contre 1 212 € en 2022.

- **TAXE FONCIERE :**

La taxe foncière est de **1 377 €** pour l'année 2023 contre 1 317 € en 2022.

- **AUTRES IMPÔTS :**

La taxe sur les ordures ménagères s'élève à **0 €** en 2023 et en 2022.

3.1.3.2.3. CHARGES DE PERSONNEL

En 2023, les salaires et charges sociales s'élèvent à **145 024 €** en 2023 contre 136 776 € en 2022.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2023. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel à hauteur de 5% et une quote-part du salaire du responsable du crématorium à hauteur de 75% pour leur activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

ENCADREMENT

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2022	1 585	39 438	15 693	55 130
2023	475	34 847	16 976	51 823

Hors participation

EXPLOITATION HORS PERSONNEL SUPPLEANT

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2022	3 605	4 029	60 500	17 093	77 593
2023	4 034	4 453	70 867	20 662	91 529

Hors participation

La masse salariale d'exploitation a nettement augmenté car M. Jean Pierre FARCY chef d'équipe a palier à l'absence de responsable de crématorium suite au départ à la retraite de LENEPVEU Henri. Ce départ explique la baisse significative des heures travaillées de l'encadrement. La variation de la masse salariale entre 2022 et 2023 est moins importante pour l'encadrement car elle est composée de la valorisation du départ en retraite de M. LENEPVEU.

3.1.3.2.4. FRAIS D'ADMINISTRATION GENERALE

Ces frais qui s'élèvent à **55 237 €** en 2023 contre 63 640 € en 2022 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2023, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à **8,3%** des produits d'exploitation contre 8,4% en 2022. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

3.1.3.2.5. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations est issue des états de suivi de gestion des immobilisations tenus par le service comptable.

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Deux composants principaux ont été retenus pour l'équipement de crémation comme immobilisables :

- le rebriquetage complet ;
- l'électronique de l'équipement de crémation.

Les autres travaux sur l'équipement de crémation (changement de dalle de sole, par exemple), constituent des charges d'exploitation.

Le détail des immobilisations est présenté dans en **Annexe 1**.

En 2020, une erreur a été commise sur la répartition entre les amortissements de caducité et les amortissements techniques. La répartition a été corrigée et reprise en 2022.

3.1.3.3. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le taux d'imposition sur les sociétés calculé par OGF est de 25.83% pour 2023.

Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

3.1.4. Etat de variation de patrimoine

En 2023, les acquisitions ci-dessous ont été réalisées :

NUM IMMO	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotaton 2023
01A25050000000	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	580	92	01/09/2030	75
01A250510000000	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	2 204	92	01/09/2030	286
01AGC0000002463	REPL MOTEUR VMC EXTRACTEUR	20/09/2023	1 980	83	20/08/2030	80
01AGC0000002479	TRX AGENCEMENTS D'UN PUIS	01/04/2023	64 057	88	01/08/2030	6 551
01MC00000000875	MOBIlier BANC LA HAVANE L1800	01/04/2023	955	88	01/08/2030	98
0102580N901C505	REBRIQUETAGE FOUR COURT	20/11/2023	60 357	60	20/11/2028	1 348
	Total		130 132			8 438

3.2. Engagements financiers

3.2.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Tous les biens acquis par OGF dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit-bail.

3.2.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Nom du crématorium	Masse salariale non chargée	Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
DAX	107 108.00 €	11 544.53 €	141.33 €	1 085.89 €	17 148.27 €

3.3. Le compte rendu financier

3.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués du 1^{er} janvier 2023 ont été les suivants :

PRESTATIONS	Tarifs au 1er janvier 2023		
	Prix HT	TVA 20,00%	Prix TTC
CRÉMATION			
D'un cercueil adulte	658.22 €	131.64 €	789.86 €
D'un cercueil enfant (1 an à 12 ans)	292.17 €	58.43 €	350.60 €
D'un cercueil enfant (de moins de 1 an)	146.08 €	29.22 €	175.30 €
RÉCEPTACLE A CENDRES	24.33 €	4.87 €	29.19 €
SALLE DE CÉRÉMONIE (pour une durée de 1h30) Facultative	133.93 €	26.79 €	160.72 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN COMMUNAL Facultatif	63.48 €	12.70 €	76.18 €
CÉRÉMONIAL PERSONNALISÉ	126.94 €	25.39 €	152.33 €
DÉPÔT PROVISOIRE DE L'URNE AU CRÉMATORIUM Forfait par mois après le premier mois compris dans la crémation	24.33 €	4.87 €	29.19 €
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans (après inhumation)	658.22 €	131.64 €	789.86 €
Après 5 ans (depuis inhumation)	329.11 €	65.82 €	394.93 €
CRÉMATION DES PIÈCES ANATOMIQUES D'ORIGINE HUMAINE			
Conteneur de 12 Kg et 40 litres maximum	146.08 €	29.22 €	175.30 €
Conteneur de 30 Kg et 100 litres maximum	292.17 €	58.43 €	350.60 €
Conteneur de 60 Kg et 200 litres maximum	658.23 €	131.65 €	789.87 €

3.3.2. La révision des tarifs

En raison de la forte hausse des tarifs, il a été convenu de ramener la révision tarifaire à une hausse de **7% au 10 octobre 2022** et de **10,0 % au 01 janvier 2023** par rapport aux tarifs appliqués au 15 octobre 2021.

4. PERSPECTIVES 2024

Les objectifs 2024 du crématorium sont de maintenir les parts de marché en mettant en avant notre savoir-faire par notre sens du service et la qualité de nos services.

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®

SGS

CERTIFICAT N°9337

Multi-sites

VERSION 1

OGF SA

31, rue de Cambrai

75019 PARIS



a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel:
« Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01 »

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026

Edité le 31/03/2023



La Directrice Certification

Page 1



QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Antoine Etard
F- 94111 ARCUEIL, Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 85 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 453 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait

